



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

FACTUREA Access Créateurs

Au service des entrepreneurs

En tant que professionnel, vous voulez bénéficier de **trésorerie facilement et au moment où vous en avez besoin**.

Avec FACTUREA Access, vous pouvez **couvrir vos décalages de trésorerie** en toute tranquillité en transformant vos factures clients afin de vous concentrer sur ce qui compte le plus pour vous, vos **clients**.

Les points clés de l'offre

Une solution d'affacturage complète pour ne plus dépendre du règlement de vos clients :

Transformez vos factures clients en cash et accédez rapidement à une avance de trésorerie.

Confiez à des experts le suivi et le recouvrement de vos factures, et soyez protégé contre d'éventuels impayés⁽¹⁾ (sur les clients garantis à hauteur des approbations délivrées et sur les factures non contestées).

Choisissez les clients que vous souhaitez nous confier pour intervenir sur l'ensemble de leurs factures, tout en gardant la maîtrise de la relation commerciale.

Une durée de contrat souple et connue à l'avance : 18 mois prorogeable pour 6 mois maximum (résiliation possible à tout moment)⁽²⁾.

(1) Impayés résultant de l'insolvabilité de votre client constatée par décision de justice

(2) A l'issue de la première période et en l'absence de l'émission de documents comptables (bilan, compte de résultat) par vos soins, le contrat est prorogé pour une durée de 6 mois sauf résiliation à votre initiative ou à celle de BPCE Factor. Résiliation possible moyennant un préavis de 3 mois

Une tarification simple et dégressive en fonction du montant des factures confiées :

Une commission d'affacturage pour les services apportés, à hauteur de 3,50 % HT du montant des factures confiées avec un taux préférentiel à 3,30 % HT appliqué au montant excédent 100 000 euros de factures cédées⁽¹⁾.

Le taux préférentiel s'applique jusqu'à la fin de l'année contractuelle en cours. (avec un minimum de commission d'affacturage à 1000 € HT annuel).

Cette tarification comprend⁽²⁾ :

- 15 comptes clients gratuits ouverts⁽³⁾
- 2 remises de factures par mois⁽³⁾
- Montant moyen de factures annuel supérieur à 1 000 € TTC⁽⁴⁾

Une commission de financement calculée sur le montant et la durée de l'avance de trésorerie. Cette commission est prélevée chaque fin de mois jusqu'au paiement effectif de votre client.

(1) Chiffre d'Affaires cédé annuellement

(2) Hors frais de dossier à la signature du contrat et autres tarifications annexes selon barème en vigueur

(3) Au-delà, il sera prélevé la somme prévue dans les conditions tarifaires en vigueur

(4) Par exemple, pour un chiffre d'affaires TTC confié à 50 000€, le nombre maximum de factures annuel sera de 50
Chaque facture supplémentaire au-delà de ce plafond annuel sera facturée 10€ HT

Nos prestations clés

Le financement rapide de vos factures qui s'adapte aux variations de votre activité

Une avance de trésorerie, par virement.

Un financement sous 24 h⁽¹⁾ avec la télétransmission de vos créances, financées jusqu'à 85 %⁽²⁾.

Une garantie en cas d'impayés clients

Une connaissance de la qualité de vos clients ou de vos prospects grâce aux réponses à vos demandes de garanties.

Une indemnisation à 100 % en cas de défaillance d'un de vos clients français suite à une insolvabilité constatée par décision de justice, dans la limite des encours garantis non litigieux.

La gestion de vos comptes clients

Un interlocuteur dédié qui assure le suivi de vos opérations de gestion et qui vous accompagne au quotidien.

La consultation et la gestion de vos opérations en toute tranquillité sur notre site de gestion : www.factureanet.fr Coût de connexion selon votre opérateur

La relance et le recouvrement de vos créances

Le suivi, la relance et le recouvrement de vos factures, dès réception et jusqu'à encaissement du règlement.

(1) Hors week-end et jours fériés.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier, de la validation de votre remise de factures et selon vos conditions contractuelles

LES + SERVICES

Un gain de temps dans le financement et une sécurisation de vos transactions grâce aux opérations effectuées sur votre espace client en ligne.

Une certification de services clients de notre expert en affacturage Caisse d'Epargne Facturea, délivrée par Bureau Veritas Certification.



L'affacturage, les avantages

Un apport de trésorerie

Un paiement en 24 h de vos factures clients⁽¹⁾⁽²⁾.
Pas d'impact sur votre capacité d'endettement.

Une sécurisation du paiement de vos factures clients

Une aide à la sélection de vos clients grâce au montant de garantie accordée.
La garantie face au risque d'insolvabilité de vos clients⁽³⁾.

Un allègement de vos tâches administratives

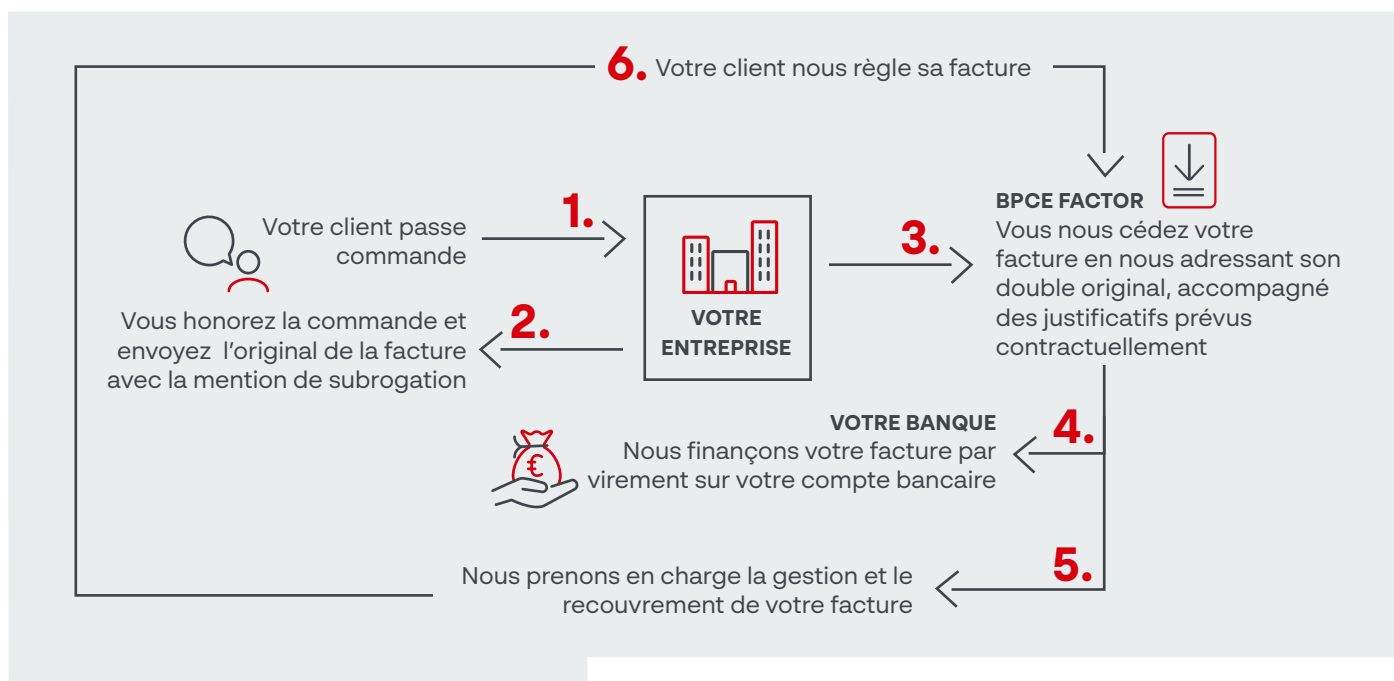
Vous bénéficiez des services de relance et de recouvrement de vos factures cédées.

(1) Hors week-end et jours fériés

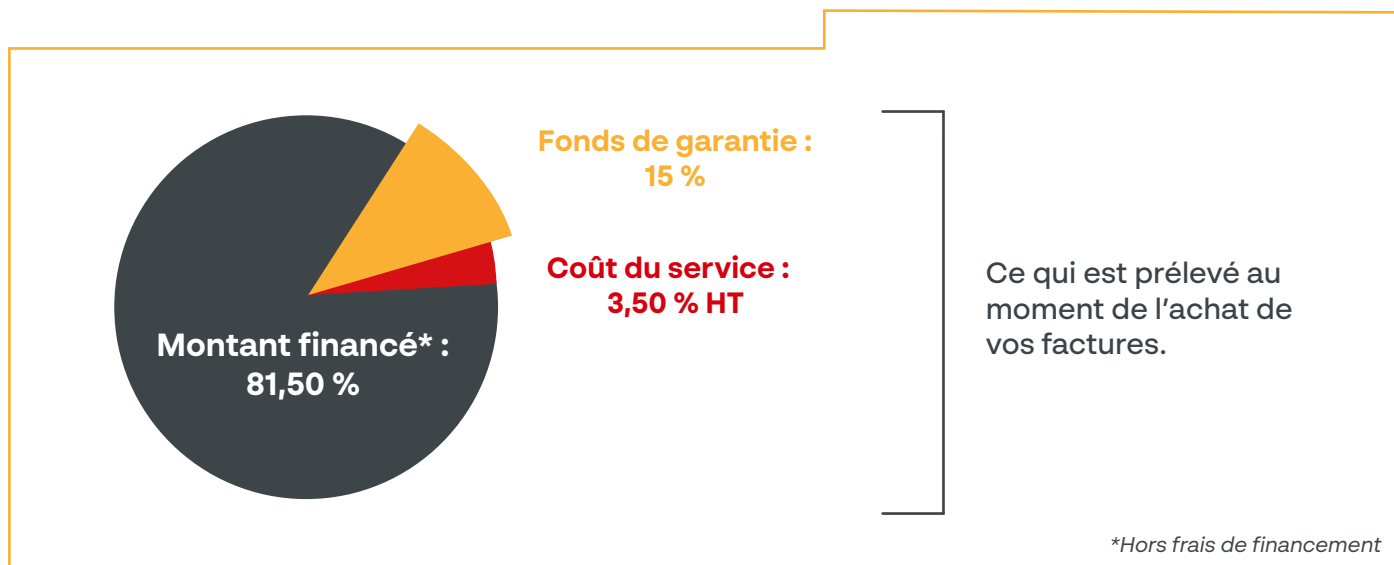
(2) Sous réserve de la signature du contrat, de la conformité des factures cédées et des conditions contractuelles

(3) Pour une insolvabilité constatée par décision de justice à hauteur des garanties accordées, sur des factures non litigieuses

L'affacturage, comment ça marche ?



L'affacturage, combien ça coûte ?



Coût global avec le financement de vos factures

Exemple non contractuel pour une première remise de factures d'un montant de 5 000€⁽¹⁾. Les chiffres sont donnés à titre d'exemple et dépendent des conditions appliquées au contrat.

5 000 €

3 960,01 €	750 €	241,66 €	48,33 €
-------------------	--------------	-----------------	----------------

Ce que vous recevez par avance
(85 % de 5 000 €, moins les frais)

Ce que nous retenons au titre de la constitution du fonds de garantie⁽¹⁾
(15 % de 5 000 €)
Le fonds de garantie est restitué ou réajusté en fonction de l'évolution de votre encours

Ce que cela vous coûte
3,50 % pour la prestation de service et 1,33% du montant des factures pour l'avance de trésorerie accordée
(Ex : pour une rotation de 60 jours)⁽²⁾

TVA sur les frais⁽³⁾

⁽¹⁾ Le fonds de garantie sera ajusté en fonction de l'encours global et restitué au plus tard à la fin du contrat, dans le cadre du fonctionnement normal du contrat

⁽²⁾ Sur l'exemple d'un taux de commission de financement à 8 % (valeur du taux de référence Euribor 3 mois au 03/02/2023 à 2,55 % + marge à 5,45%) avec un règlement du client 60 jours après la date de financement des factures, comprenant les jours de traitement et sur une base de calcul de 360 jours, les frais liés au financement étant prélevés en fin de mois, sous réserve du respect des conditions contractuelles

⁽³⁾ Pour un taux de TVA appliqué de 20% en France Métropolitaine

L'affacturage en ligne

SUR VOTRE ESPACE CLIENT

Gérez en ligne vos opérations

Vous accédez, en quelques clics, à l'ensemble de vos comptes clients et au suivi de vos opérations en temps réel. Gérez vos comptes en toute tranquillité sur : www.factureanet.fr

Coût de connexion selon votre opérateur

SUR NOTRE SITE INTERNET

www.factor.bpce.fr

Coût de connexion selon votre opérateur

Suivez BPCE Factor sur :

[LinkedIn](#)  [Youtube](#) 



Envie d'en savoir plus ?

Vous souhaitez en savoir plus sur l'affacturage ?
Vous souhaitez bénéficier d'une étude personnalisée ?



N'hésitez pas à contacter le conseiller clientèle de votre agence qui vous mettra en relation avec un délégué régional de BPCE Factor

Sous réserve d'acceptation de votre demande par BPCE Factor. Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.



Caisse d'Epargne Facturea est une offre de services de BPCE Factor. BPCE Factor - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - Adresse administrative : 10-12, Avenue Winston Churchill - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Téléphone : 01 58 32 80 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros - 379 160 070 RCS Paris -TVA - FR 22 379 160 070 - Intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.



Concernant vos données personnelles, vous bénéficiez à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité et d'un droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès, ainsi que d'un retrait de votre consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles (<https://www.factor.bpce.fr/notice-rgpd/>) consultable à tout moment sur notre site Internet (<https://www.factor.bpce.fr/>). Vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection de Données à l'adresse suivante : BPCE FACTOR - DIRECTION RISQUES ET COMPLIANCE 10-12, Avenue Winston Churchill 94676 Charenton-le-Pont Cedex, ou par courriel à factor-cnll@bpce.fr.

Consultez notre site Internet (coût de connexion selon votre opérateur) : www.factor.bpce.fr